

**SEANCE DU  
12 JUIN 2025**

**RAPPORT N° VII-2  
25SGADB0057**

**Nombre de conseillers en exercice :  
25**

**Nombre de conseillers présents :  
15**

**Date de convocation :  
6 juin 2025**

**Date d'affichage :  
13 juin 2025**

**OBJET:  
MONTCHANIN - Réhabilitation du pont rue  
Maurice Herbinet - Autorisation de  
signature d'une modification n°2 au marché  
24014PRP**

**Nombre de Conseillers ayant pris  
part au vote: 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
pour : 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant  
abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 10**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 12 juin à quatorze heures trente** le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopole hub&go (salle d'exposition) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

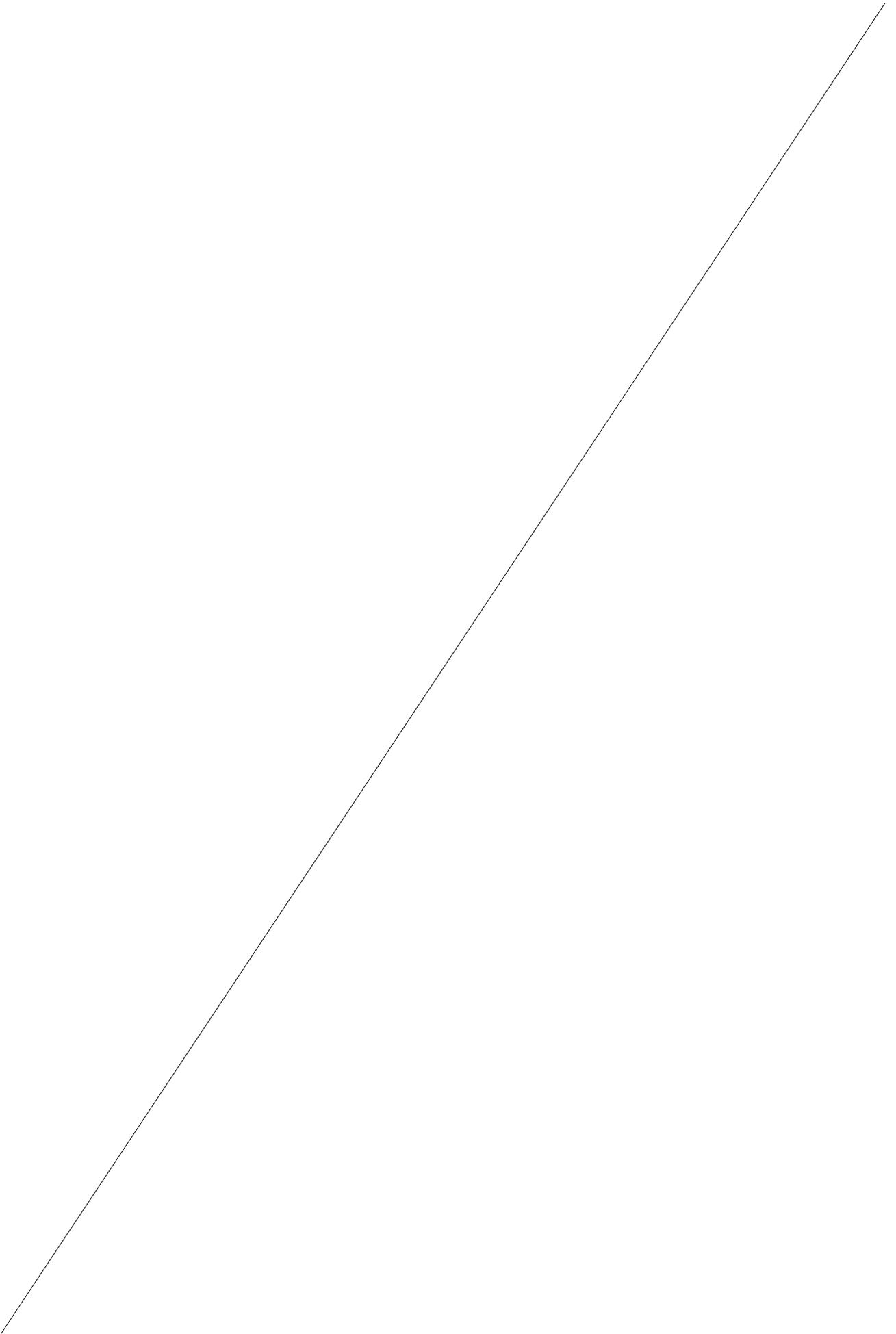
M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean-Paul LUARD -  
**CONSEILLERS DELEGUES**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. BAUDIN (pouvoir à M. FREDON)  
M. CASSIER (pouvoir à Mme FALLOURD)  
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)  
M. GOMET (pouvoir à M. SOUVIGNY)  
M. GRONFIER (pouvoir à M. MARTI)  
M. LACOUR (pouvoir à M. BURTIN)  
M. LAGRANGE (pouvoir à M. PINTO)  
Mme LODDO (pouvoir à Mme LOUIS)  
M. MEUNIER (pouvoir à M. JAUNET)  
Mme PICARD (pouvoir à M. LUARD)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Jean-François JAUNET



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision Président n° 24SGADP0177 visée le 28 mai 2024 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de réfection du pont rue Maurice Herbinet situé sur la commune de Montchanin,

Vu le marché n° 24014PRP du 07 juin 2024, notifié le 10 juin 2024 et conclu avec la société G2C,

Vu la modification n°1 au marché 24014PRP notifié le 05 mars 2025,

Vu les articles R.2194-2, R.2194-3 et R.2194-5 du Code de la commande publique relatifs à la modification du marché,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont Rue Maurice Herbinet à Montchanin, des déformations géométriques ont été constatées en cours d'exécution des travaux, complexifiant la mise en œuvre des coques et la réalisation desdits travaux.

A la reprise des travaux, un nettoyage de l'intérieur est à prévoir afin de réaliser le radier nécessaire à la mise en œuvre des buses. Le prix 2.3 – Nettoyage de la buse et évacuation des déblais passe de 19 ml à 38 ml générant une augmentation de 655,50 € HT.

Le relevé tridimensionnel réalisé a permis d'ajuster les quantités de coulis d'injection. Le poste 2.7 – Injection du coulis de ciment passe donc de 15 m3 à 15,5 m3 générant une augmentation de 161 € HT.

Afin de combler les fosses amont et aval, des quantités supplémentaires d'enrochements 300 kg / 1000 kg sont à mettre en œuvre. Le poste 3.2 – Fourniture et mise en œuvre d'enrochements 300 kg / 1 000 kg passe donc de 100 t à 291 t, générant une augmentation de 9 884,25 € HT.

Du fait des comblements des fosses, le besoin en remblai 0/80 est donc moins important. Le prix 3.3 – Fourniture et mise en œuvre de remblai 0/80 passe de 30 m3 à 10 m3 générant une économie de 1 046,60 € HT.

Le diamètre des buses a été réduit de 1800 mm à 1600 mm afin de permettre leur mise en œuvre, générant un prix nouveau PN 4.3 au mètre linéaire de -56 € H.T. Soit, pour un linéaire de 19 ml, une économie de 1064 € HT.

Enfin, un prix nouveau P.N. 4.4 – Plus-value pour gestion de l'évolution de la buse existante, d'un montant forfaitaire de 29 331,24 € HT est généré. Ce dernier comprend :

- Délai complémentaire de 1 semaine pour le chef de chantier de G2C, main d'œuvre G2C et le matériel G2C,
- Délai complémentaire de 1 semaine sur le matériel de pompage et la pelle pour le tirage des buses sous-traité à l'entreprise BOUHET,
- L'oxycoupage sur 1 ml de la tête de buse aval afin de favoriser le passage,
- La réalisation d'une bande d'étanchéité à la jonction de la rupture de pente entre les coques PRV,
- La fourniture et la mise en œuvre à la pompe du béton de calage dans la buse existante sous alternat de circulation,
- La repise du batardeau amont avec système de pompage de 200 m3/h,
- La reprise de la plateforme aval pour la réalisation de l'amorçage des coques PRV.

Le marché subit donc une hausse globale de 37 921,39 € HT soit 45 505,67 € TTC soit une hausse de 50,56 %.

Le marché initial, augmenté de l'avenant 1 de 16 578,46 € HT lié aux conditions climatiques et de l'avenant 2 de 37 921,39 € HT lié aux évolutions géométriques de l'ouvrages, passe de 75 000 € HT à 129 499,85 € HT soit 155 399,82 € TTC.

Le montant des révisions de prix payé à ce jour est de - 652,34 € HT.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n° 2 d'un montant de 37 921,39 € HT au marché n°24014PRP conclu avec l'entreprise G2C portant le montant du marché à 129 499,85 € HT soit 155 399,82 € TTC, soit une hausse de 50,56 %.
- De prélever les dépenses afférentes sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 13 juin 2025  
et publié, affiché ou notifié le 13 juin 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le Conseiller délégué,  
Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le Conseiller délégué,  
Jean-Paul LUARD



Le secrétaire de séance,  
Jean-François JAUNET



**AVENANT N° 2<sup>1</sup>**

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)*

Communauté Urbaine Le Creusot Montceau  
BP 90069  
71206 Le Creusot Cedex

**B - Identification du titulaire du marché public**

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

**G2C**  
**425 Rue des Potiers**  
**01370 MEILLONNAS**

**C - Objet du marché public**

□ **Objet du marché public:**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)*

24014PRP - Montchanin – Réhabilitation du pont rue Maurice Herbinet  
Modification N° 2

*Articles R.2194-2, R. 2194-3 et R.2194-5 du Code de la Commande publique*

□ **Date de la notification du marché public :** 10/06/2024

□ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 75 000,00 €
- Montant TTC : 90 000,00 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant

□ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont Rue Maurice Herbinet à Montchanin, des déformations géométriques ont été relevées entre les réponses des entreprises à la consultation et la reprise des travaux, complexifiant la mise en œuvre des coques et la réalisation des-dits travaux.

A la reprise des travaux, un nettoyage de l'intérieur est à prévoir afin de réaliser le radier nécessaire à la mise en œuvre des buses. Le prix 2.3 – Nettoyage de la buse et évacuation des déblais passe de 19 ml à 38 ml générant une **augmentation de 655,50 € HT**.

Le relevé tridimensionnel réalisé a permis d'ajuster les quantités de coulis d'injection. Le poste 2.7 – Injection du coulis de ciment passe donc de 15 m3 à 15,5 m3 générant une **augmentation de 161 € HT**.

Afin de combler les fosses amont et aval, des quantités supplémentaires d'enrochements 300 kg / 1000 kg sont à mettre en œuvre. Le poste 3.2 – Fourniture et mise en œuvre d'enrochements 300 kg / 1 000 kg passe donc de 100 t à 291 t, générant une **augmentation de 9 884,25 € HT**.

Du fait des comblements des fosses, le besoin en remblai 0/80 est donc moins important. Le prix 3.3 – Fourniture et mise en œuvre de remblai 0/80 passe de 30 m3 à 10 m3 générant une **économie de 1 046,60 € HT**.

Le diamètre des buses a été réduit de 1800 mm à 1600 mm afin de permettre leur mise en œuvre, générant un prix nouveau PN 4.3 au mètre linéaire de -56 € H.T. Soit, pour un linéaire de 19 ml, une **économie de 1064 € HT**.

Enfin, un prix nouveau P.N. 4.4 – Plus-value pour gestion de l'évolution de la buse existante, d'un montant forfaitaire de **29 331,24 € HT** est généré. Ce dernier comprend :

- Délai complémentaire de 1 semaine pour le chef de chantier de G2C, main d'œuvre G2C et le matériel G2C,
- Délai complémentaire de 1 semaine sur le matériel de pompage et la pelle pour le tirage des buses sous-traité à l'entreprise BOUHET,
- L'oxycoupage sur 1 ml de la tête de buse aval afin de favoriser le passage,
- La réalisation d'une bande d'étanchéité à la jonction de la rupture de pente entre les coques PRV,
- La fourniture et la mise en œuvre à la pompe du béton de calage dans la buse existante sous alternat de circulation,
- La repise du batardeau amont avec système de pompage de 200 m3/h,
- La reprise de la plateforme aval pour la réalisation de l'amorçage des coques PRV.

Le marché subit donc une hausse globale de 37 921,39 € HT soit 45 505,67 € TTC soit une hausse de 50,56 %.

Le marché initial, augmenté de l'avenant 1 de 16 578,46 € HT lié aux conditions climatiques et de l'avenant 2 de 37 921,39 € HT lié aux évolutions géométriques de l'ouvrages, passe de 75 000 € HT à 129 499,85 € HT soit 155 399,82 € TTC.

Le montant des révisions de prix payé à ce jour est de - 652,34 € HT.

Le délai du marché est également prolongé de 3 semaines passant de 5 semaines à 8 semaines.

Le présent avenant est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que la Sté G2C pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou événements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenant.

Les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification n°1.

▣ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

Montant de l'avenant n° 2:

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 37 921,39 €
- Montant TTC : 45 505,67 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 50.56 %

Nouveau montant du marché public hors révision de prix :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 129 499,85 €
- Montant TTC : 155 399,85 €

Nouveau montant du marché public incluant les révisions de prix :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 128 847,51 €
- Montant TTC : 154 617,01 €
- Montant des révisions en date du 23/05/2025 : – 652,34 € HT

## E - Signature du titulaire du marché public

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

### Pour l'Etat et ses établissements :

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**Réhabilitation du pont rue Maurice Herbinet**  
**Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires**  
**PRIX NOUVEAUX**

|   |  |          |
|---|--|----------|
| <b>4 – prix nouveaux</b>  |  | <b>6</b> |
| <b>4.1 Modifications suite aux conditions climatiques de 2024</b> |  | <b>6</b> |
| <b>4.2 Oxycoupage et évacuation de la tête de buse amont</b>      |  | <b>6</b> |

| N°  | DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX   | Prix H.T.          |
|---|--|--------------------|
| PRIX  | Prix d'application en toutes lettres   | en chiffre         |
| <b>4 – PRIX NOUVEAUX</b>  |  |                    |
| <b>4.3 Moins value sur la fourniture de buse 1600 mm au lieu de 1800 mm</b> |  |                    |
|   | <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la moins value générée par la fourniture de buse de 1 600 mm de diamètre à manchette débordante, en lieu et place des buses 1 800 mm.</p> <p>Ce prix tient compte de l'ensemble des sujétions liées à la prestation.</p> <p>LE METRE LINEAIRE : Cinquante-six euros</p>                 | <b>56,00 €</b>     |
| <b>4.4 Plus-value pour gestion de l'évolution de la buse existante</b>      |  |                    |
|   | <p>Ce prix rémunère au forfait, les modifications mises en œuvre liées aux évolutions géométriques de la buse tels que décrit dans l'avenant 2.</p> <p>Ce prix tient compte de l'ensemble des sujétions liées à la prestation.</p> <p>LE FORFAIT : vingt neuf mille trois cent trente et un euros et vingt-quatre centimes</p> | <b>29 331,24 €</b> |